



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 décembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-sixième session

Points 64, 133 et 134 de l'ordre du jour

### Rapport du Conseil des droits de l'homme

#### Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

#### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013

## **Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses seizième, dix-septième et dix-huitième sessions ordinaires et à ses quinzième, seizième et dix-septième sessions extraordinaires**

### **Vingt et unième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses seizième, dix-septième et dix-huitième sessions ordinaires et à ses quinzième, seizième et dix-septième sessions extraordinaires (A/66/586), qui a été présentée conformément à la procédure approuvée par l'Assemblée générale dans la cinquième partie de sa résolution 63/263. À l'occasion de l'examen de ce rapport, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information.

2. Le montant total des dépenses découlant des 63 résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trois sessions ordinaires et ses trois sessions extraordinaires s'élève à 10 573 700 dollars pour 2010-2011 et 13 261 800 dollars pour 2012-2013 (ibid., par. 5). Le Secrétaire général propose de couvrir les dépenses additionnelles pour 2010-2011 par les crédits déjà ouverts, comme indiqué dans le second rapport sur l'exécution du budget de cet exercice, et de faire financer celles pour 2012-2013 par le fonds de réserve. Un total de six postes et plusieurs emplois de temporaire sont demandés pour 2012-2013 (voir



par. 4 à 10 ci-dessous et l'annexe au présent rapport). L'annexe au rapport du Secrétaire général présente un récapitulatif, par résolution et décision, des crédits demandés. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général entend couvrir les dépenses additionnelles pour l'exercice biennal 2010-2011 par les crédits déjà ouverts pour cet exercice.

3. Pour l'exercice biennal 2012-2013, le Comité consultatif relève que, dans plusieurs cas, les dépenses additionnelles représentent des montants relativement modestes demandés au titre d'activités de courte durée, comme le montant de 70 400 dollars découlant de la résolution 18/3. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il faut, avant de recourir au fonds de réserve, voir au préalable si ces dépenses peuvent être financées par le budget-programme pour 2012-2013.**

4. Deux postes (1 P-3 et 1 agent des services généraux) sont demandés au titre de la résolution 16/21 sur le réexamen des activités et du fonctionnement du Conseil des droits de l'homme pour aider le Groupe consultatif à sélectionner et à nommer les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales (ibid., par. 45 à 53). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le nombre des titulaires de mandat, qu'il s'agisse d'un rapporteur spécial ou d'un membre d'un groupe de travail, était passé de 53 en 2007 à 69 actuellement. Il relève également dans le rapport du Secrétaire général que lors de l'examen de la résolution 5/1 du Conseil, l'Assemblée générale n'avait pas approuvé la création d'un poste d'administrateur de la classe P-3. **Le Comité est d'avis que les dépenses additionnelles concernent des fonctions qui sont de nature plus administrative que technique. Il recommande donc d'approuver la création d'un poste d'agent des services généraux et se prononce contre la demande d'un poste d'administrateur de la classe P-3.**

5. Il est proposé de créer quatre postes (1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 agent des services généraux) découlant de la résolution 17/4 pour aider le nouveau Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises et le Forum sur les entreprises et les droits de l'homme placé sous la conduite du Groupe de travail (ibid., par. 87). Il est proposé en outre de créer deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) (1 P-3 et 1 agent des services généraux), chacun pour six mois. **Le Comité consultatif est d'avis que la charge de travail ne justifie pas tous les postes, temporaires ou non, demandés. Il recommande donc d'approuver la création d'un poste d'administrateur de la classe P-4, d'un de la classe P-2, d'un poste d'agent des services généraux et d'un emploi de temporaire pour un agent des services généraux, et se prononce contre la création d'un poste d'administrateur de la classe P-3 et d'un emploi de temporaire pour un administrateur de la classe P-3.**

6. Le Comité consultatif a constaté que dans le rapport du Secrétaire général, il était proposé de créer divers emplois de temporaire (autre que pour les réunions) et a demandé des précisions quant au montant du crédit qu'il faudrait ouvrir au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et aux fonctions qui devraient être assumées par les titulaires des emplois considérés. Il a appris que pour l'exercice biennal 2012-2013, un montant de 3 720 000 dollars était demandé à ce titre du fait des résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses seizième, dix-septième et dix-huitième sessions ordinaires et à sa dix-septième session extraordinaire. On trouvera à l'annexe du présent rapport un tableau récapitulant tous les emplois de temporaire qu'il est proposé de créer pour 2012-

2013, avec la classe, la durée de l'emploi et les fonctions associées à chacun d'eux, tels qu'ils ont été décrits au Comité consultatif.

7. Dans sa décision 17/118, le Conseil des droits de l'homme a décidé de créer, dans la limite des ressources disponibles, le Cabinet du Président afin d'aider le Président et de renforcer l'efficacité et la mémoire institutionnelle (ibid., par. 130). Le Secrétaire général indique dans son rapport qu'on peut supposer que des agents temporaires (autres que pour les réunions) seraient recrutés aux classes P-4, P-3 et P-2/1, compte tenu de la composition et des attributions décrites au paragraphe 2 de la décision 17/118 concernant le Cabinet (ibid., par. 131). Le montant du crédit supplémentaire demandé pour le financement des trois emplois de temporaire proposés au titre du chapitre 24 du projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013 s'élèverait à 989 300 dollars (ibid., par. 134). Le Comité consultatif note que dans la même décision, le Conseil a décidé de mettre à la disposition du Président, pour l'appuyer, un fonctionnaire de l'information en utilisant un poste existant au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

8. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que le Haut-Commissariat assure le secrétariat du Conseil et fournit tous les services d'appui technique et fonctionnel au Président, au Bureau et au Conseil dans son ensemble. Toutefois, cet appui n'est pas fourni pour les fonctions exercées par les assistants personnels qui s'occupent de la planification et de l'organisation des réunions bilatérales du Président. Depuis la création du Conseil, tous les présidents (élus en juin pour un mandat d'un an) se sont fait aider par le personnel de leur mission permanente, et par un ou deux agents dont les postes sont financés au moyen de contributions versées par des gouvernements donateurs en fonction des besoins. **Le Comité consultatif est conscient du fait que le Cabinet du Président du Conseil des droits de l'homme doit pouvoir disposer de l'appui nécessaire. Il prend note de la réaffectation d'un poste de fonctionnaire de l'information (P-3) au Cabinet du Président, mais estime qu'il faudrait s'efforcer d'utiliser les capacités existantes du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme aux fins du renforcement de la mémoire institutionnelle prescrit dans la décision 17/118. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale d'approuver les deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) de la classe P-4 et de la classe P-2 mais pas celui de la classe P-3. Il estime qu'un tel effectif devrait suffire pour apporter au Président du Conseil l'appui prévu dans la décision 17/118 et produire des gains d'efficacité.**

9. Un crédit supplémentaire est demandé au titre de l'application de la résolution 16/16 relative aux disparitions forcées ou involontaires pour permettre au Groupe de travail de traiter l'arriéré de 400 dossiers qu'il a accumulé (ibid., par. 40 et 41). Le montant total des ressources demandées pour 2012-2013 (351 600 dollars) permettrait de financer : a) un poste P-3 pendant 12 mois, dont le titulaire aiderait le Groupe de travail chaque année à traiter les nouveaux cas et à gérer l'arriéré de cas existants; b) un poste P-3 pendant deux mois par an en vue d'aider le Groupe de travail à résorber l'arriéré des cas en instance. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que le nombre de cas non traités est monté à 650 le 8 décembre 2011. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à l'ouverture du crédit demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), mais il estime qu'avec les deux postes P-3 proposés, le Groupe de travail devrait pouvoir résorber rapidement l'arriéré de cas en instance qu'il a accumulé. Le Comité souligne qu'il considère que ces deux postes sont de durée**

**limitée et qu'ils ne devraient donc pas être maintenus après la résorption de l'arriéré.**

10. Dans le cadre de l'application de la résolution 18/6 relative à la promotion d'un ordre international démocratique et équitable, trois emplois de temporaire (autre que pour les réunions) sont demandés : un de la classe P-3 (24 mois), un de la classe P-3 (12 mois) et un de la catégorie des agents des services généraux (12 mois). **Le Comité consultatif estime que les fonctions envisagées devraient être confiées à un titulaire d'un poste P-3 (24 mois) et à un titulaire d'un poste d'agent des services généraux (12 mois). Il recommande donc à l'Assemblée générale de ne pas ouvrir de crédit pour financer l'emploi de temporaire de la classe P-3 (12 mois).**

11. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées aux paragraphes 211 et 212 du rapport du Secrétaire général. **Sous réserve des observations et recommandations formulées aux paragraphes 3 à 5, 8 et 10 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général.**

## Annexe

**Dépenses additionnelles au titre du personnel temporaire  
(autre que pour les réunions) entraînées pour l'exercice 2012-2013  
par les résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses seizième,  
dix-septième et dix-huitième sessions et à sa dix-septième session extraordinaire**

<i>Résolution/décision</i>	<i>Montant (en dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre de mois</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonctions</i>	
16/9 Situation des droits de l'homme dans la République islamique d'Iran	165 800	12	P-3	Appui au Rapporteur spécial, notamment pour l'organisation et le déroulement des visites dans les pays et pour la rédaction de notes d'information, de communiqués de presse et du rapport au Conseil des droits de l'homme	
16/16 Disparitions forcées ou involontaires	331 600	24	P-3	Examen des cas en instance et des nouveaux cas soumis au Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires concernant des personnes portées disparues, notamment collecte et vérification des informations, suivi auprès des gouvernements et d'autres parties concernées, et établissement des dossiers en vue de leur examen par le Groupe de travail	
17/4 Les droits de l'homme et les sociétés transnationales et autres entreprises	149 800	6	P-3	Appui organisationnel et technique au Forum sur les entreprises et les droits de l'homme, établissement de la documentation pour le Forum et du rapport de synthèse sur ses travaux, fourniture de services d'appui lors des consultations avec les parties intéressées et pour la diffusion et le suivi des recommandations du Forum	
			6	G	Appui administratif et logistique au Forum sur les entreprises et les droits de l'homme, notamment préparation de la réunion annuelle, préparation des invitations et organisation des voyages, préparation et traitement de la documentation du Forum et contrôle du bon déroulement des réunions, y compris des réunions préparatoires et des activités de suivi
17/17 Situation des droits de l'homme dans la Jamahiriya arabe libyenne	193 600	3	P-5	Prorogation des fonctions du Coordonnateur du secrétariat de la Commission d'enquête internationale indépendante sur les violences commises en Libye jusqu'à l'achèvement des travaux sur le terrain et à l'établissement du rapport final qui doit être présenté au Conseil des droits de l'homme à sa dix-neuvième session en mars 2012	
			1	P-4	Prorogation des fonctions du Chef de l'Équipe d'enquête de la Commission jusqu'à l'achèvement des travaux sur le terrain en janvier 2012
			1	P-4	Prorogation des fonctions du Conseiller juridique de la Commission jusqu'à l'achèvement des travaux sur le terrain en janvier 2012

<i>Résolution/décision</i>	<i>Montant (en dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre de mois</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonctions</i>
		1	P-4	Prorogation des fonctions de l'informateur sur les droits de l'homme de la Commission jusqu'à l'achèvement des travaux sur le terrain en janvier 2012
		4	P-3	Prorogation des fonctions des quatre enquêteurs sur les droits de l'homme de la Commission jusqu'à l'achèvement des travaux sur le terrain en janvier 2012
		1	P-2	Prorogation des fonctions de l'archiviste et spécialiste de la gestion de l'information de la Commission, jusqu'à l'achèvement des travaux sur le terrain en janvier 2012
		2	G	Prorogation des fonctions de deux assistants administratifs et logistiques de la Commission, jusqu'à l'achèvement des travaux sur le terrain en janvier 2012
17/21 Assistance à la Côte d'Ivoire dans le domaine des droits de l'homme	165 800	12	P-3	Appui à l'expert indépendant, notamment pour l'organisation et le déroulement des visites dans les pays et pour la rédaction de notes d'information, de communiqués de presse et du rapport au Conseil des droits de l'homme
17/118 Cabinet du Président du Conseil des droits de l'homme	989 900	24	P-4	Contrat temporaire pour le Conseiller spécial du Président du Conseil des droits de l'homme (nommé chaque année), qui coordonne la fourniture des services d'appui au Président, dirige les travaux du Cabinet, revoit les projets de déclaration et aide le Président dans toutes ses consultations politiques
		24	P-3	Contrat temporaire pour le Conseiller politique du Président du Conseil des droits de l'homme (nommé chaque année), qui est chargé d'organiser et de préparer la documentation de fond pour les réunions du Président et de conseiller celui-ci sur les questions juridiques ou de procédure et de rédiger les déclarations
		24	P-2	Contrat temporaire pour un administrateur adjoint de 1 <sup>re</sup> classe chargé d'aider le Président du Conseil des droits de l'homme (nommé chaque année) en organisant et en établissant les procès-verbaux des réunions du Président, en s'occupant de la correspondance et des demandes de renseignements et de toutes les questions administratives touchant le fonctionnement du Cabinet
18/2 Mortalité et morbidité maternelles évitables et droits de l'homme	82 900	6	P-3	Appui à l'organisation matérielle et technique d'un atelier d'experts sur la mortalité maternelle évitable, établissement de la documentation préalable et des documents de séance, consultation avec les parties prenantes, fourniture d'une aide pour les arrangements concernant la participation à l'atelier et pour la rédaction du guide technique à présenter au Conseil des droits de l'homme

<i>Résolution/décision</i>	<i>Montant (en dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre de mois</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonctions</i>
18/5 Droits de l'homme et solidarité internationale	82 800	6	P-3	Appui à l'organisation matérielle et technique d'un atelier d'experts sur les droits de l'homme et la solidarité internationale, recherches et établissement de la documentation préalable et des documents de séance, consultation avec les parties prenantes, apport d'une aide pour les arrangements concernant la participation à l'atelier et pour la rédaction du rapport à présenter au Conseil des droits de l'homme
18/6 Promotion d'un ordre international démocratique et équitable	617 400	24	P-3	Appui continu et à temps plein à l'expert indépendant, notamment pour l'organisation et le déroulement des visites de pays, la rédaction de notes d'information, de communiqués de presse, d'études et de rapports annuels au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale, et facilitation du dialogue entre l'expert, les États et d'autres parties prenantes
		12	P-3	Six mois par an pour un appui supplémentaire à la recherche dans le cadre des travaux de l'expert indépendant en prévision des missions sur le terrain et aux fins de l'établissement des rapports annuels
		12	G	Six mois par an pour un appui administratif et logistique à l'expert indépendant, notamment préparation des déplacements, mise en page et traitement des rapports, de la documentation et des communications, tenue des fichiers, et autres questions organisationnelles connexes
18/7 Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition	617 400	24	P-3	Appui continu et à temps plein au Rapporteur spécial, notamment pour l'organisation et le déroulement des visites de pays, la rédaction de notes d'information, de communiqués de presse, d'études et de rapports annuels au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale, et facilitation du dialogue entre le Rapporteur spécial, les États et d'autres parties prenantes, conformément à la résolution 18/7 du Conseil des droits de l'homme
		12	P-3	Six mois par an pour un appui supplémentaire à la recherche dans le cadre des travaux du Rapporteur spécial en prévision des missions sur le terrain et aux fins de l'établissement des rapports annuels
		12	G	Six mois par an pour un appui administratif et logistique à l'exercice du mandat du Rapporteur spécial, notamment préparation des déplacements, mise en page et traitement des rapports, de la documentation et des communications, tenue des fichiers, et autres questions organisationnelles connexes
S-17/1 Situation des droits de l'homme en République arabe syrienne	323 000	2,5	P-5	Prorogation des fonctions du Coordonnateur du secrétariat de la Commission d'enquête internationale indépendante sur les violences commises en Syrie jusqu'à l'achèvement des travaux sur le terrain et à l'établissement du rapport final qui doit être présenté au Conseil des droits de l'homme à sa dix-neuvième session en mars 2012

<i>Résolution/décision</i>	<i>Montant (en dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre de mois</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonctions</i>
		2,5	P-4	Prorogation des fonctions du Chef de l'Équipe d'enquête de la Commission jusqu'à l'achèvement des travaux, et notamment contribution à l'établissement du rapport final, en mars 2012
		2,5	P-4	Prorogation des fonctions du Conseiller juridique de la Commission jusqu'à l'achèvement des travaux, et notamment contribution à l'établissement du rapport final, en mars 2012.
		2,5	P-4	Prorogation des fonctions de l'attaché de liaison/enquêteur de la Commission, jusqu'à l'achèvement des travaux, et notamment contribution à l'établissement du rapport final, en mars 2012
		4,5	P-3	Prorogation des fonctions de trois agents de sécurité (1,5 mois chacun) pour aider la Commission jusqu'à l'achèvement des travaux sur le terrain à la mi-février 2012
		1,5	P-3	Prorogation des fonctions de l'agent de protection des témoins pour aider la Commission jusqu'à l'achèvement des travaux sur le terrain à la mi-février 2012
		1	P-2	Prorogation des fonctions de l'archiviste et spécialiste de la gestion de l'information pour aider la Commission jusqu'en janvier 2012
		1,5	G	Prorogation des fonctions de l'assistant logistique chargé d'aider la Commission jusqu'à l'achèvement des travaux sur le terrain à la mi-février 2012
		2,5	G	Prorogation des fonctions des assistants administratifs chargés d'aider la Commission jusqu'à l'achèvement des travaux, et notamment de contribuer à l'établissement du rapport final, en mars 2012
<b>Total</b>	<b>3 720 000</b>			